



ENTRECHATS

Danse classique
6 rue du Tourniquet
85500 LES HERBIERS
Entrechats85@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR **de l'association Entrechats**

Préambule

L'association Entrechats étant accueillie dans les bâtiments de LA TOUR DES ARTS, elle a l'obligation d'appliquer et de respecter le règlement intérieur s'y référant. Le présent règlement rappelle certains points et apporte quelques précisions.

Vocation

L'association Entrechats propose un enseignement en danse classique.
Elle veut rendre la pratique de la danse classique accessible au plus grand nombre, tout en conservant la qualité et la précision de cette discipline.

Accès

Le stationnement et la circulation aux abords du site sont réglementés.
Le stationnement des véhicules est interdit sur le parvis de l'établissement, sauf aux personnes à mobilité réduite.

Admission

Les élèves débutants ont droit à deux cours d'essai. Au-delà, le bulletin d'inscription assorti du paiement est obligatoire. L'inscription peut être effectuée via la plateforme "Helloasso" ou en remplissant le bulletin papier. L'inscription doit être accompagnée d'un certificat médical de moins de trois mois, conformément au code de l'éducation :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018381927.
Le planning des cours est donné à titre indicatif au moment de l'inscription, il peut être modifié en fonction du nombre effectif d'inscriptions et de la disponibilité des studios.

Accueil

Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 7 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou d'un enfant de plus de 14 ans. Lorsque les parents amènent leur enfant, ils doivent s'assurer de la présence de la personne ou du professeur qui les prend en charge.
Dans la mesure du possible, l'association vous informe de l'absence du professeur, par mail, téléphone, courrier ou par un affichage sur la porte d'entrée de la Tour des Arts.

L'association de danse ne dispose pas d'un encadrement de surveillance en dehors des cours. L'association et le professeur sont donc responsables des élèves pendant la durée de leur cours selon l'horaire indiqué. Les parents sont responsables de leur enfant avant le début et dès la fin des cours, y compris dans l'enceinte de l'établissement.

Respect des locaux et comportement

A l'intérieur des locaux, chacun est tenu de respecter les bâtiments et de se comporter calmement.

Pendant les cours et dans les vestiaires, il est demandé aux élèves de respecter les autres élèves, le professeur, les membres de l'association ou toute autre personne chargée de s'occuper d'eux. De la même façon, les objets et vêtements doivent être traités avec soin. Le non respect de ces consignes peut contraindre l'association à exclure du cours les élèves trop perturbateurs.

Les effets personnels des usagers sont placés sous la propre responsabilité de ces derniers. La collectivité décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Ainsi il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux parents d'éviter d'entrer dans la salle de cours sans y avoir été invité par le professeur.

Les danseuses peuvent se changer dans le vestiaire, celui-ci n'étant pas mixte seules les filles y sont admises. Les garçons, élèves ou accompagnateurs de danseurs/danseuses, doivent aller dans les sanitaires.

Il est interdit de fumer, manger ou boire dans les locaux, seule une petite bouteille d'eau est autorisée.

L'accès à l'intérieur des studios de danse est strictement interdit en chaussures de ville, ou chaussures portées en extérieur.

En cas de dégradation des locaux et de détérioration d'élément de mobilier, Monsieur le Maire est habilité à engager toute poursuite pour obtenir réparation du préjudice causé.

Absences , retards et arrêt des cours

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux élèves et aux parents un effort de ponctualité.

L'heure du cours qui vous a été communiquée correspond au démarrage du cours, il est donc nécessaire de prévoir le temps nécessaire pour l'habillage de l'enfant. Tout retard perturbe le cours et prive l'élève de l'échauffement et des explications nécessaires à la bonne exécution des exercices qui suivent.

De même, **il est indispensable que les élèves pensent à aller aux toilettes avant le début de leur cours.**

En cas d'absence des élèves, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le professeur, de préférence par message au n° **06-72-03-63-98** ou par mail : **entrechats85@gmail.com**. A défaut, toute absence non confirmée par un adulte sera signalée aux parents ; et au-delà de deux absences non justifiées par trimestre, l'association se réserve le droit de ne plus accepter l'élève en cours.

Le manque d'assiduité nuit à la progression de l'élève et le met en difficulté, ainsi que son groupe, lors de représentations (spectacle de fin d'année, spectacles divers). En cas d'absences nombreuses, l'association et le professeur pourront exclure l'élève de la participation à la représentation.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires à l'exception de projets particuliers, ou pour rattraper les absences éventuelles du professeur.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours durant l'année sauf sur présentation d'un certificat médical interdisant la pratique de la danse pour une durée minimum de 2 mois.

Tenue

Une tenue de cours est obligatoire :

- Un justaucorps de couleur rose pâle (pour les plus jeunes jusqu'à 12 ans).
- Des chaussons demi-pointes roses (et pointes selon les indications données par le professeur à chacune des élèves). Les élastiques doivent **absolument** être cousus sur les chaussons. Les chaussons ne doivent pas être utilisés à l'extérieur du bâtiment.
- Un collant spécial danse classique.
- Les cheveux doivent être attachés.

Pour éviter les pertes de vêtements, **il est conseillé de les marquer** au nom de l'élève.

Tout vêtement ou objet retrouvé dans la salle de danse ou dans le vestiaire est déposé à l'accueil de La Tour des Arts.

Assurance

L'association Entrechats tient à attirer votre attention sur l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accidents couvrant notamment les risques liés à la pratique de la danse ; l'assurance souscrite par Entrechats ne couvrant que la responsabilité civile de chaque pratiquant envers les autres et envers les locaux.

Communication

L'association et le professeur peuvent être amenés à vous contacter par mail (cours supprimé, prestation en public imprévue...). Merci de confirmer la réception du message si cela vous est demandé, afin de signaler que l'information a bien été prise en compte.

Les personnes sans messagerie sont, bien sûr, contactées par téléphone.

L'inscription à l'association « Entrechats » vaut adhésion à ce règlement.